



**CONCOURS MUSICAL
INTERNATIONAL
DE MONTRÉAL**

VIOLON

27 MAI AU 4 JUIN 2026

concoursmontreal.ca

**RENSEIGNEMENTS,
RÈGLEMENTS et CONDITIONS DE PARTICIPATION**

VIOLON 2026

RENSEIGNEMENTS, RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'édition Violon 2026 du Concours musical international de Montréal (CMIM) aura lieu du 27 mai au 4 juin 2026.

ADMISSIBILITÉ

L'édition **Violon 2026** du CMIM est ouverte aux violonistes classiques de toutes nationalités, nés inclusivement entre 1995 et 2009, et qui sont au début de leur carrière professionnelle.

Les lauréats et lauréates du CMIM des éditions antérieures consacrées au Violon sont inadmissibles à l'édition Violon 2026.

Tous les concurrents et les concurrentes sélectionnés doivent être libres de tout engagement et disponibles pour se produire à Montréal entre le 26 mai et le 4 juin 2026 inclusivement.

JURY INTERNATIONAL

Le jury de l'édition Violon 2026 du Concours musical international de Montréal (CMIM) sera présidé par la violoniste canadienne Lucie Robert. Les membres du jury seront annoncés en septembre 2025.

ORCHESTRE OFFICIEL

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) est l'orchestre officiel du CMIM. L'OSM accompagnera les concurrents et concurrentes à la Maison symphonique de Montréal lors des deux soirées de la Finale, les 3 et 4 juin 2026.

DATES IMPORTANTES

- 31 octobre 2025 : Date limite pour soumettre les dossiers de candidature
- 22 décembre 2025 : Confirmation de participation des concurrents et des concurrentes
- 17 janvier 2026 : Transmission des programmes finaux
- 4 février : Annonce officielle des concurrents et des concurrentes de Violon 2026
- 25 mai : Arrivée des concurrents et des concurrentes à Montréal
- 27 au 29 mai : Première épreuve
- 30-31 mai : Demi-finale
- 3 juin : Finale Mozart
- 4 juin: Grande Finale et cérémonie de clôture

PRIX ET BOURSES

Plus de 150 000 \$ CAD en prix et bourses* seront remis aux lauréats, lauréates et aux gagnants et gagnantes de l'édition Violon 2026, y compris :

- **Premier prix : 70 000 \$**
 - Grand prix en argent : 30 000 \$
 - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 40 000 \$

- **Deuxième prix : 25 000 \$**
 - Prix en argent : 15 000 \$
 - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 10 000 \$

- **Troisième prix : 20 000 \$**
 - Prix en argent : 10 000 \$
 - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 10 000 \$

Prix spéciaux :

- Prix du public : 5 000 \$
- Prix André-Bourbeau de la ou du meilleur artiste canadien
- Prix pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne : 2 500 \$
- Bourses du CMIM pour les finalistes non lauréats ou lauréates : 3 000 \$ par finaliste
- Prix OSM - Engagement pour un concert ou un récital dans une programmation subséquente de l'OSM : valeur à déterminer

** Tous les montants sont en dollars canadiens.
D'autres prix pourront être annoncés ultérieurement.*

TRANSPORT ET HÉBERGEMENT OFFERTS PAR LE CMIM

Les frais de transport des concurrents et des concurrentes retenus pour les épreuves du CMIM seront assumés en classe économique par l'organisation, selon les conditions établies par cette dernière. Les frais liés au premier bagage seront pris en charge par le CMIM.

Les frais supplémentaires pour les vols multi-destinations, un séjour prolongé ou d'autres demandes spéciales sont à la charge exclusive du concurrent ou de la concurrente.

Les concurrents et les concurrentes seront hébergés gratuitement chez des familles d'accueil de la région de Montréal. Les concurrents et les concurrentes qui choisissent un autre mode d'hébergement doivent en assumer l'entièreté des frais.

Les frais de voyage, d'hébergement et de séjour de toute personne accompagnant une concurrente ou un concurrent ne sont pas assumés par le Concours.

PIANISTES

Une ou un pianiste officiel du CMIM sera affecté à chacun des concurrents et des concurrentes, et ce, pour l'ensemble de la durée des épreuves avec piano.

Les concurrents et les concurrentes peuvent aussi choisir de participer à la Première épreuve et à la Demi-finale avec leur propre pianiste.

Ces pianistes seront logés gratuitement dans des familles d'accueil de la région de Montréal. Les frais de déplacement de ces pianistes sont à la charge entière des concurrents et des concurrentes et/ou des pianistes.

VISAS D'ENTRÉE AU CANADA

L'obtention d'un visa de visiteur pour le Canada, ainsi que les frais y afférents, sont à la charge entière du concurrent ou de la concurrente.

Vérifiez si vous avez besoin d'un visa pour voyager au Canada ici :

<https://ircc.canada.ca/francais/visiter/visas.asp>

Veuillez noter qu'il peut y avoir des délais importants dans le traitement des demandes de visa. Tout concurrent ou concurrente ayant besoin d'un visa doit entamer le processus de demande immédiatement après avoir confirmé sa participation à Violon 2026. Un concurrent ou une concurrente qui ne peut pas prouver qu'il a entamé la procédure de demande de visa dès le 22 janvier 2026, en indiquant son numéro de dossier, peut être contraint de renoncer à sa place dans le Concours.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature doivent être soumis en ligne via le site **Muvac.com** avant minuit le 31 octobre 2025 (heure de Montréal/New York).

Une inscription complète doit nécessairement inclure :

- Le formulaire d'inscription complété ;
- Les frais d'inscription non remboursables de 200 \$ dollars canadiens ;
- Deux photographies couleur en haute résolution (incluant une photo de type portrait) destinées à la promotion du CMIM ;
- Les coordonnées complètes de deux personnes de référence aptes à fournir, *sur demande par le CMIM*, une lettre de recommandation en appui à la candidature ;
- Les programmes musicaux de chacune des épreuves (les programmes finaux devront être confirmés en janvier 2026 avec le minutage respectif de toutes les œuvres et l'ordre définitif d'interprétation);
- Trois vidéos d'audition (une vidéo par œuvre) :
 1. Un caprice pour violon solo de Paganini ;
 2. Un choix de Fugue de J.S. Bach ;
 3. Un mouvement lent d'une sonate pour violon de Beethoven, à l'exception de la n^o 9-Kreutzer.

Notes sur les vidéos d'audition : Toutes les vidéos d'audition doivent être de haute qualité avec une excellente prise de son, filmées avec une seule caméra fixe (sans zoom, inclinaison ou prise de vue panoramique). Le ou la violoniste doit être visible en tout temps.

- Les vidéos ne doivent pas être montées, améliorées ou modifiées de quelque façon que ce soit.
- Les vidéos enregistrées dans le cadre d'autres concours, incluant plusieurs angles de vue, peuvent être acceptées à la discrétion du CMIM.

Tous les enregistrements doivent être réalisés après le 1^{er} juillet 2024.

PROCESSUS DE SÉLECTION

La direction du CMIM passera en revue toutes les candidatures afin de s'assurer qu'elles sont complètes et que les vidéos soumises répondent aux normes techniques exigées. Le CMIM se réserve le droit de disqualifier tout candidat ou toute candidate ne satisfaisant pas aux exigences de la demande.

Un jury préliminaire visionnera et évaluera les vidéos des auditions et passera en revue les candidatures.

Un maximum de 24 candidatures sera sélectionné pour participer à l'édition Violon 2026 à Montréal.

Les concurrents et les concurrentes sélectionnés ainsi que les candidats et les candidates non retenus seront avisés des résultats de la sélection préliminaire au plus tard le 12 décembre 2025.

ÉPREUVES

Le répertoire choisi pour les programmes des épreuves du Concours peut inclure les œuvres enregistrées pour les vidéos d'audition. Aucune autre reprise de répertoire n'est permise lors des épreuves du Concours.

Le jury tiendra compte de la difficulté et du mérite artistique des programmes pour chaque épreuve.

Les résultats finaux seront établis en fonction du cumul des résultats obtenus lors de l'ensemble des épreuves.

Première épreuve

Les vingt-quatre concurrents et concurrentes sélectionnés présenteront un programme de 25 à 30 minutes de musique avec accompagnement au piano.

Le répertoire de la Première épreuve doit comprendre un minimum de trois œuvres représentant au moins trois périodes musicales distinctes.

Ce programme devra notamment comprendre :

- Une œuvre de J.S. Bach, Telemann, ou d'un autre compositeur baroque ;
- Une œuvre de virtuosité telle que celles de Bazzini, Ernst, Paganini, Saint-Saëns, Sarasate, Waxman, Wieniawski ou d'un autre compositeur ;
- Une œuvre de choix d'une troisième période musicale.

L'inclusion d'un seul mouvement d'une œuvre est autorisée.

Dix violonistes seront sélectionnés par le jury international pour participer à la Demi-finale.

CMIM sur la route

Au terme de la première épreuve, les concurrents et les concurrentes qui ne sont pas qualifiés pour la suite du Concours seront invités à se produire dans le cadre de la tournée du « CMIM sur la route », dans un lieu de diffusion de la grande région de Montréal.

Demi-finale

Les dix demi-finalistes présenteront un programme de 55 à 60 minutes de musique avec accompagnement au piano.

Le répertoire de la Demi-finale doit comprendre un minimum de trois œuvres incluant les éléments suivants :

- Une sonate complète de compositeurs tels que celles de Bartók, Beethoven, Brahms, Debussy, Enescu, Fauré, Franck, Janáček, Prokofiev, Ravel, Schnittke, Schumann, Schubert ou R. Strauss ou d'un autre compositeur ;
- Une œuvre au choix du concurrent de n'importe quel compositeur ;
- Une œuvre d'une compositrice ou d'un compositeur canadien au choix du violoniste. Le CMIM fournira une liste d'œuvres suggérées à titre de référence.

Cinq violonistes seront sélectionnés par le jury international pour participer à la Finale.

Finale

La Finale de Violon 2026 comprend deux étapes :

I – Finale Mozart

Cinq violonistes présenteront un concerto de W.A. Mozart pour violon et orchestre avec l'Orchestre symphonique de Montréal, parmi les options suivantes :

Concerto pour violon n° 1 en si bémol majeur K. 207

Concerto pour violon n° 2 en ré majeur K. 211

Concerto pour violon n° 3 en sol majeur K. 216

Concerto pour violon n° 4 en ré majeur, K. 218

Trois violonistes seront sélectionnés par le jury international pour participer à la Grande Finale.

II - Grande Finale

Trois violonistes présenteront un concerto majeur pour violon et orchestre avec l'Orchestre symphonique de Montréal. Le choix du concerto doit être fait parmi les œuvres énumérées à l'annexe 2 du présent document. Tout autre choix de concerto devra faire l'objet d'une approbation préalable du CMIM.

MESURES SANITAIRES ET FORCES MAJEURES

Tous les participants et participantes (concurrents et concurrentes, pianistes, membres du jury, invités, membre du personnel du Concours, partenaires, etc.) s'engagent à se conformer et à se soumettre aux mesures sanitaires gouvernementales en vigueur à Montréal et dans les lieux de diffusion au moment des épreuves de l'édition Violon 2026 du CMIM.

Le Concours se réserve le droit de reporter ou d'annuler une édition qui pourrait être compromise par une situation de force majeure.

CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Site Web : www.concoursmontreal.ca

Adresse : 305, avenue du Mont-Royal Est, Montréal (Québec) Canada H2T 1P8

Courriel : info@concoursmontreal.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Pour toute question concernant la soumission d'une candidature, veuillez contacter : candidates@concoursmontreal.ca

ANNEXE-I

CONDITIONS DE PARTICIPATION - VIOLON 2026

GÉNÉRALITÉS

1. En remplissant le formulaire officiel d'inscription du Concours musical international de Montréal (CMIM), le candidat ou la candidate souscrit aux Règlements et conditions de participation du CMIM, et aux décisions du jury.
2. Le CMIM disqualifiera tout candidat ou toute candidate qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au CMIM dans les délais prévus à cet effet.
3. Le candidat ou la candidate s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du CMIM.
4. En cas de non-respect d'une des règles énoncées dans le document « *Violon 2026 - Renseignements, règlements et conditions de participation* », le concurrent ou la concurrente fautive s'expose à une disqualification sans appel.
5. En cas de désistement après l'achat de son billet d'avion, ou encore en cas d'annulation ou de changement d'horaire ou d'itinéraire, le concurrent ou la concurrente devra assumer la différence des coûts, l'entièreté des frais ou, s'il y a lieu, rembourser les frais supplémentaires ou engagés par le CMIM.

ORDRE DE PASSAGE

6. L'ordre de passage des concurrents et des concurrentes est déterminé par un tirage au sort dont les modalités sont fixées par le CMIM. La direction du Concours se réserve le droit de modifier l'ordre de passage des concurrents et des concurrentes pour des questions de programmation et d'effectifs orchestraux ou pour satisfaire à des motifs jugés prioritaires.
7. Un concurrent ou une concurrente qui ne peut se produire au moment désigné sera disqualifié à moins que le concurrent ou la concurrente puisse justifier à l'avance son absence auprès de la direction du CMIM. Dans un tel cas, le CMIM pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des concurrents et des concurrentes.

PROGRAMMES MUSICAUX ET RÉPÉTITIONS

8. Le concurrent ou la concurrente doit déterminer et communiquer au CMIM, dans les délais prescrits, tous les détails ainsi que l'ordre final de ses programmes pour toutes les épreuves. L'ordre des œuvres au programme est final et ne peut être changé par la suite.
9. Le concurrents ou la concurrente doit interpréter les œuvres de son programme de mémoire, à l'exception des œuvres contemporaines, des sonates ou d'autres œuvres majeures pour violon et piano.
10. Le concurrent ou la concurrente ne pourra sortir de scène pendant ses épreuves, à l'exception de son récital de la Demi-finale où il sera possible de sortir une fois de scène.

11. Le concurrent ou la concurrente doit respecter la durée spécifique de tous ses programmes pour chacune des épreuves du concours.
12. Chaque finaliste aura droit à une répétition de 45 minutes avec chef et piano, et une répétition de 30 minutes avec le chef et l'orchestre officiel du CMIM, pour chaque étape de la Finale (Finale Mozart et Grande Finale).

LIBÉRATION DES DROITS ET ENGAGEMENTS

13. Tous les concurrents et les concurrentes sont tenus de libérer en faveur du CMIM tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres ainsi que les droits de suite, et ce, pour une durée indéterminée. En remplissant le formulaire d'inscription du CMIM, les concurrents et les concurrentes consentent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de leurs prestations aux épreuves du Concours.
14. Les concurrents et les concurrentes sont tenus de se rendre disponibles pour toutes entrevues, vidéos et rencontres promotionnelles liées au CMIM dans les semaines précédentes et durant la période du Concours.

LAURÉATS, LAURÉATES, GAGNANTS ET GAGNANTES

15. Uniquement les gagnants et les gagnantes des trois principaux prix peuvent s'identifier comme étant des lauréats ou des lauréates du CMIM.
16. Les lauréats, les lauréates, les gagnants et les gagnantes des prix spéciaux acceptent de se rendre disponibles pour toutes entrevues, vidéos et rencontres promotionnelles liées au CMIM.
17. Les lauréats, les lauréates de Violon 2026 écriront dans leur biographie personnelle et sur leur site Web une mention rappelant le ou les prix gagnés au CMIM.

USAGE

19. La langue utilisée pour la rédaction de ce document est le français. En cas de contestation, seul le texte en version française aura valeur légale.
20. La direction du CMIM se réserve le droit d'apporter des changements au texte de ce document, et ce, à tout moment.

ANNEXE - 2

LISTE DES CONCERTOS AUTORISÉS POUR LA FINALE AVEC ORCHESTRE*

B. BARTÓK	Concerto n° 2, Sz. 112
L. van BEETHOVEN	Concerto en ré majeur, op. 61
A. BERG	Concerto « À la mémoire d'un ange »
J. BRAHMS	Concerto en ré majeur, op. 77
A. DVORÁK	Concerto en la mineur, op. 53
A. GLAZOUNOV	Concerto en la mineur, op. 82
E. KORNGOLD	Concerto en ré majeur, op. 35
F. MENDELSSOHN	Concerto en mi mineur, op. 64
N. PAGANINI	Concerto n° 1 en ré majeur, op. 6
N. PAGANINI	Concerto n° 2 en si mineur, op. 7
S. PROKOFIEV	Concerto n° 1 en ré majeur, op. 19
S. PROKOFIEV	Concerto n° 2 en sol mineur, op. 63
J. SIBELIUS	Concerto en ré mineur, op. 47
D. CHOSTAKOVITCH	Concerto n° 1 en la mineur, op. 99
D. CHOSTAKOVITCH	Concerto n° 2 en do dièse mineur, op. 129
P. I. TCHAIKOVSKI	Concerto en ré majeur, op. 35
H. WIENIAWSKI	Concerto n° 1 en fa dièse mineur, op. 14
H. WIENIAWSKI	Concerto n° 2 en ré mineur, op. 22

* *Tout autre choix de concerto devra obtenir une approbation préalable de la direction du Concours.*